

Le mythe de l'école sanctuaire

FAITS DE VIOLENCE ET INADAPTATION DES RÉPONSES INSTITUTIONNELLES.

La montée inexorable de la violence en milieu scolaire

On sent bien que depuis quelques années les phénomènes de violences et de bagarres générales ont pris de l'ampleur et reviennent régulièrement sur le devant de la scène. Episodiques, peu nombreuses, impliquant quelques dizaines de jeunes, elles atteignent depuis quelques années des sommets inégalés avec des centaines de jeunes impliqués, des réseaux de diffusion sur internet, des informations sur les réseaux sociaux et des rendez vous fixés à l'avance, quasiment semaine après semaine.

Face à ce constat on se retrouve bien démunis au niveau des chiffres ou des données sociologiques. L'institution recense pourtant tous les faits d'incivilités, mais pour les rendre publiques, c'est une autre affaire. Pour les étudier sociologiquement c'en est encore une autre. A cette violence créée, organisée et médiatisée par les jeunes répond une autre violence plus institutionnelle.

La violence générée par l'institution elle-même : les conseils de discipline et les exclusions, les violences verbales et physiques sur les élèves

Pour de nombreux observateurs, tous ces faits de violence, sont au moins, en partie la résultante d'une violence première, générée, produite, induite par l'institution scolaire elle-même.

L'inadaptation du système scolaire à la culture, à l'identité de nos enfants est déjà en soi une violence à la fois symbolique et concrète qui est vécue quotidiennement par les enfants, les parents, les jeunes en général.

Même à l'école primaire, ces tensions existent et les enfants qui deviennent plus tard adolescents et jeunes

hommes ou jeunes femmes se laissent, malheureusement aller à des actes de vandalisme pour exprimer ce rejet d'une institution qu'ils ont détestée. Sinon, comment expliquer le nombre d'écoles primaires vandalisées chaque année ?

Les phénomènes nouveaux des réseaux sociaux et notre impuissance à les régler

Les parents, les enseignants, les chefs d'établissement, les autorités de police nous assistons tous, impuissants à ces déferlements de violence initiés par quelques individus qui se lancent des défis, des invitations via les réseaux sociaux.

Nous constatons, comme tout le monde qu'à peine quelques heures après une bagarre, des petits films circulent sur internet, sur You tube notamment. Des petits films sans aucune qualité, très médiocres au niveau de l'image, absolument sans aucun travail esthétiques avec un fond musical et quelques titres écrits dans un français plus qu'approximatif, qui en disent long sur l'état de délabrement de notre enseignement et de notre système éducatif.

Autant l'on peut être admiratif sur la facilité qu'ont nos jeunes de lancer des films sur internet, autant l'on peut être tristement abasourdi par les thèmes qui les intéressent : la baston, la baston, la baston ! Ce désir de mise en scène, de mise en spectacle doit nous interpeller et orienter les actions éducatives : On ne pourra pas se passer d'une réflexion sur l'éducation à l'image, le montage de petits films et l'organisation de spectacles dans les établissements scolaires. En effet, si l'on constate que chaque école primaire organise au moins une ou deux fois dans l'année des spectacles, force est de constater qu'en collège ce genre d'évène-

ment devient de plus en plus rare et qu'il est quasiment devenu inexistant en lycée ! Dès que les élèves passent dans le secondaire il n'existe quasiment plus rien pour leur permettre d'extérioriser leur talent, leur énergie, leur potentiel de créativité ! La nature ayant horreur du vide, certains le comblent alors par ces mise en scène morbides de bagarres de rue, de caillassage, de violence gratuite.

Tout citoyen est en droit d'exiger des explications sur ce phénomène. Comment se fait-il qu'il n'y ait aucun contrôle, aucun filtre posé ou imposé sur la publication de telles images violentes en Calédonie ? Est-ce un problème législatif ? Juridique ? La question est ouverte et si des personnes spécialisées dans les lois et règlements relatifs aux réseaux internet, qu'ils nous éclairent sur ce qu'il est possible de faire pour que ce formidable outil qu'est le numérique ne deviennent pas un outil d'autodestruction de notre jeunesse.

Les mythes de « l'école sanctuaire » et de « la démission des parents »

Nous voudrions à l'occasion de ces débats autour de la violence en milieu scolaire revenir sur deux thèmes qui sont chers aux médias et aux autorités bien pensantes de notre système éducatif : les notions « d'école-sanctuaire » et de « parents démissionnaires ». Pour nous, il s'agit de deux mythes, au sens où ces expressions empêchent toute réflexion de fonds, les autorités une fois qu'elles ont décrété que l'école devait être un sanctuaire et que les parents étaient démissionnaires, se permettent des réflexions, prennent des décisions qui vont forcément rendre les principaux acteurs insatisfaits sans même s'en rendre compte.

1^{ER} MYTHE

L'école-sanctuaire : L'idée est que l'école devrait être un espace où tout acte de violence est banni, toutes les relations humaines entre les enfants, entre les adultes devraient se passer dans le respect, la bienséance, la politesse. Il suffirait de le mettre par écrit, dans un règlement intérieur par exemple, pour que chacun en prenne conscience et l'applique dans sa vie de tous les jours...

On a vraiment l'impression de vivre dans un monde de « bisounours » quand on entend des autorités nous sortir de tels vœux pieux !

Il faut le réaffirmer : **L'école sanctuaire, ça ne se décrète pas, ça se construit au jour le jour, patiemment dans le respect d'au moins deux règles de base : la justice et la réciprocité.**

La justice : c'est le fait que chaque acteur du système éducatif et notamment les élèves ait le sentiment qu'il est respecté, que son droit à l'éducation dans de bonnes conditions est garanti : C'est le fait qu'il bénéficie de bonnes conditions de travail, de bonnes conditions d'hygiène (certains élèves se retiennent toute la journée, tellement ils sont

horifiés par l'état des toilettes des établissements scolaires). Qu'il puisse manger à la cantine : certains élèves ont des emplois du temps tellement « serrés » qu'ils n'ont matériellement pas le temps d'aller manger. Qu'ils puissent obtenir une aide et un soutien matériel, pédagogique, psychologique quand ils le souhaitent.

La réciprocité : C'est le fait que chaque acteur et notamment les élèves et les parents aient le sentiment qu'ils sont respectés, qu'il n'y a pas de passe droit que certains ne peuvent pas se permettre des actions délictueuses tout en sachant qu'ils ne seront jamais inquiétés. Concrètement, c'est l'élève qui voit son professeur arriver en retard en cours, c'est l'élève qui entend son professeur se permettre des « écarts de langage » pour parler poliment, c'est l'élève qui voit son professeur boire un café en plein cours, sortir comme il veut pour fumer une cigarette, répondre à son téléphone portable, etc. etc.

2[°] MYTHE

La démission des parents :

Cette année les associations de parents d'élèves et

notamment l'UGPE ont accompagné et défendu plus d'une cinquantaine de parents et d'enfants dans des conseils de discipline et d'éducation. Comme nous le disions plus haut, il s'agit sans doute de la partie émergée de l'iceberg, nous estimons à près de dix fois plus le nombre total d'enfants passés par ces « tribunaux d'exception ».

A chaque fois, nous avons été en présence de parents déterminés, fermes dans leurs principes éducatifs, à la fois aimants vis-à-vis de leur enfant, à la fois conscients qu'il fallait aussi être sévère et juste. C'est cette tension que nous retrouvons à chaque fois, ces moments où les parents et l'enfant, le jeune se parlent, se « disent les choses », demandent pardon et proposent les conditions d'un nouveau départ. Malheureusement, trop souvent c'est l'institution qui rejette à la fois le jeune et ses parents. Les conseils de discipline en Calédonie sont une honte, un déni de justice, une parodie éducative. Quand un établissement rejette ou exclut un jeune dont les parents ont toujours été présents aux réunions, aux convocations qui est-ce qui démissionne ? Ce sont les parents qui sont démissionnaires ou bien c'est l'institution scolaire ?